



SIHDA 2016



Comité Directeur :

Carla MASI DORIA (Italie)
Emmanuelle CHEVREAU (France)
Havva KARAGÖZ (Turquie)

Comité scientifique

Hans ANKUM
Jean-Pierre CORIAT
Sophie DEMARE-LAFONT
Jean-François GERKENS
Guillaume LEYTE

Chers Collègues, chers amis,

Comme cela a été décidé à Naples et confirmé à Istanbul, la LXX^e session de la Société Internationale Fernand de Visscher pour l'Histoire des Droits de l'Antiquité aura lieu à Paris à l'Université Panthéon-Assas (Paris II). Héritière de l'ancienne Sorbonne, l'Université se trouve sur la Montagne Sainte-Geneviève au cœur du célèbre quartier latin.

Le colloque de la LXX^e session de la SIHDA se déroulera du **mardi 13 septembre au samedi 17 septembre 2016**, cette dernière journée étant consacrée aux excursions.

Le thème retenu est :

Ius et Periculum
Le droit face au risque dans l'Antiquité

Le thème est transversal afin de permettre aux différentes périodes et spécialités de contribuer à un traitement en profondeur du sujet. Le risque peut être appréhendé tant de manière négative que positive. Dans sa face négative, il renvoie à l'idée de danger, de péril ; dans sa face positive, il implique l'idée de prévision et de domestication de l'aléa et, en conséquence, du *continuum temporel*. Le droit s'inscrit au cœur de cette tension entre l'imprévisible et le prévisible. L'analyse du phénomène touche à différentes thématiques : le risque dans les contrats et les différentes déclinaisons de la force majeure, du cas fortuit ; la responsabilité extracontractuelle ; le commerce et, en particulier, le commerce maritime et ses incontournables variantes que constituent la tempête, la piraterie, le brigandage, la spéculation, les crises financières et économiques ; l'urbanisme ; la gestion des catastrophes naturelles et climatiques ; l'Etat d'urgence ; la religion et notamment l'impiété ; la police ; la guerre, la diplomatie etc.

Cependant selon l'usage, il est permis aux collègues de choisir un sujet en dehors du thème central.

Les communications seront d'une durée de 20 minutes et se dérouleront en plusieurs sessions parallèles.

Nous vous rappelons que le français est la langue officielle de la SIHDA, mais que comme le veut la tradition, les communications peuvent aussi être en italien, allemand, anglais, espagnol.

Les droits d'inscription, le prix des excursions (facultatives) et les modalités de paiement vous seront communiqués dans la seconde circulaire dans le courant du mois de mars. A cette occasion, nous vous indiquerons également le site du colloque sur lequel vous pourrez faire votre inscription et télécharger le résumé de vos conférences.

Nous sommes d'ores et déjà à votre disposition si vous avez des questions à nous poser.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous recevoir à Paris, nous vous adressons nos meilleures pensées.

Paris, le 31 janvier 2016,

Emmanuelle CHEVREAU